Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - AFFECTATION DES RESULTATS 2016-BUDGET CAISSE DES ECOLES 2017

L'an Deux Mil seize et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie,

FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 suivant les résultats

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exercice	5 100.31		5 100,31
Dépenses exercice	5 279,55		5 279,55
Résultat exercice	- 179,24	2	- 179,24
Report 2015	190,69		190,69
Résultat de clôture 2015	11,45		11,45
Affectation 1068	0		0
Report pour budget 2017	11,45		11,45

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 11,45 €uro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation : 11,45 €uro en section d'investissement (compte 1068) : 0 en excédent reporté en fonctionnement (compte 002) : 11,45 €uro



ESTATION TO THE PARTY OF THE PA

DELIBERATION

Séance du 29 Mars 2017

OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET ZONE DE LOISIRS 2017

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 suivant les résultats

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exercice	106 984,66	57 358,62	164 343,28
Dépenses exercice	62 836,51	65 787,89	128 624,40
Résultat exercice	44 148,15	- 8 429,27	35 718,88
Report 2015	63 369,92	- 44 858,62	- 18 511,30
Affectation 1068 de 2015	44 148,15		
Résultat de clôture 2016	62 659,45	- 53 287,89	9 371,56
Affectation 1068	53 287,89		
Report pour budget 2017	9 371,56	- 53 287,89	

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 62 659,45 €uro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation : 62 659,45 €uro en section d'investissement compte 001 dépense : 53 287,89 €uro en section d'investissement (compte 1068) : 53 287,89 €uro en excédent reporté en fonctionnement (compte 002) : 9 371,56 €uro



Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET SEA 2017

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie,

FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 suivant les résultats

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exercice	834 087,36	449 985,50	1 284 072,86
Dépenses exercice	800 579,66	268 204,28	1 068 783,94
Résultat exercice	33 507,70	- 181 781,22	215 288,92
Report 2015	995 877,45	- 243 145,82	752 731,63
Affectation 1068 de 2015	282 645,82		
Résultat de clôture 2016	746 739,33	- 61 364,60	685 374,73
Affectation 1068	309 377,60		
Report pour budget 2017	Recettes compte 002 437 361,73	- 309 377,60	

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 746 739,33 €uro

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation : 746 739,33 €uro Reste à reporter investissement : 248 013,00 €

en section d'investissement compte 001 dépense : 61 364,60 €uro en section d'investissement (compte 1068) : 309 377,60 €uro

en excédent reporté en fonctionnement (compte 002): 437 361,73 €uro





DA AVR. 2017

<u>OBJET</u>: <u>COMMUNE DE JAUSIERS - AFFECTATION DES</u> <u>RESULTATS 2016 - BUDGET</u> <u>GENERAL 2017</u>

L'an Deux Mil seize et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 suivant les résultats

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exercice	1 892 135,51	539 149,29	2 431 284,80
Dépenses exercice	1 617 308,99	751 897,26	2 369 206,25
Résultat exercice	274 826,52	- 212 747,97	62 078,55
Report 2015	313 776,04	43 158,21	356 934,25
Affectation 1068 de 2015	39 121,79		
Résultat de clôture 2016	549 480,77	- 169 589,76	379 891,01
Affectation 1068 2017	446 899,76		
Report pour budget 2017	102 581,01	- 169 589,76	

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 549 480,77 €uro

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

:Excédent d'exploitation : 274 826,52 €

Reste à reporter investissement : 277 310 €uro

en section d'investissement (compte 1068): 446 899,76 €uro

en excédent reporté en investissement (compte 001) : - 169 589,76 €uro en excédent reporté en fonctionnement (compte 002) : 102 581,01 €uro



Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - BUDGET PRIMITIF 2017 - VOTE DES BUDGETS

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE : MANFREDI Régine

L'assemblée municipale, après l'exposé du Maire sur les budgets 2017 après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter les budgets par chapitre

DECIDE d'adopter les budgets présentés au titre de l'année 2017 avec les sommes ci-dessous :

DECIDE d'effectuer un versement du budget SEA au budget principal d'un montant de 586 185,00 €

BUDGET PRINCIPAL Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	2 205 831 2 205 831 2 834 578 2 834 578
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	1 320 114 1 320 114 1 512 887 1 512 887
ZONE DE LOISIRS Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	101 372 101 372 94 966 94 966
CAISSE DES ECOLES Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement	5 112 5 112



Séance du 29 Mars 2017



OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS - BUDGET PRIMITIF 2016- VOTÉ DES TAUX D'IMPOSITION

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

L'assemblée municipale Après l'exposé du Maire sur le Budget Primitif 2017 Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter les taux d'imposition pour l'année 2017 (identiques depuis 2009)

- TAXE D'HABITATION	7,35 %
- TAXE FONCIER BATI	14,73 %
- TAXE FONCIER NON BATI	55,01 %



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Non transmissible

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS - FIXATION DES LOYERS COMMUNAUXA CONTRÔLE de légalité COMPTER DU 1ER JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles)

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Après l'exposé du Maire,

Vu la délibération adoptant et précisant l'augmentation des loyers,

Vu les indices de révision des loyers (IRL) appliqués à savoir : 3 ème trimestre 2016 (125,33) et 3ème trimestre 2015 (125,26)

Le Conseil Municipal

DECIDE

De fixer les tarifs des loyers des logements à partir du 1er Juillet 2017 comme suit :

		<u>Annuel</u>	Mensuel
261 0			
Maison forestière	Engilberge Marc	3316,20	276,35 €
Maison Cuzin	Appartement 1er étage	5919,24	493,27 €
Maison Cuzin	Studio 2ème étage	3795,60	316,12 €
Reine des Alpes	Les Marmottes	4091,28	340,94 €
Reine des Alpes	Vivre Jeune à Jausiers	2587,92	215,66 €
Maison Ollivier	1er étage droite (Pellegrino)	6987,84	582,32 €
Maison Ollivier	2ème étage droite (Caire)	4401,26	366,78 €
Maison Ollivier	1er étage gauche (Bourgue)	5703,12	475,26 €
Maison Ollivier	2ème étage gauche (Verpeaux)	4367,76	364,18 €
Villa « Mazagrand »	1 appartement	10914,12	909,51 €
Bâtiment Les Nites	SASU Arcades	5222,28	435,24 €
	JMD Transports	5222,28	435,24 €
	Transport Confidentiel Services	5222,28	435,24 €

Pour mémoire

Cabane de Granges Communes

84,70 €/an (révisable chaque année)

La Poste (Locaposte)
Pharmacie
Gendarmerie
Gendarmerie (Pavillons des familles)
Michelin
Laporte Charpentes
Cimes'Sons
Au petit creux de Jausiers

5 969,05 €/an (révisable tous les 3 ans le 01/01/2020) 5 228,18 €/an (révisable tous les 3 ans le 01/05/2020) 152710.00 €/an (révisable tous les 3 ans le 01/09/2017) 64 250,00 €/an (révisable tous les 3 ans le 01/07/2019) 10 000,00 €/an (pour 3 ans) 435,00 €/mois (révisable tous les 3 ans le 01/05/2018) 200,35 €/an (révisable tous les ans au 1er janvier) 2706 €/an (révisable tous les ans)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Nº 2017-29

DELIBERATION

Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Le Conseil Municipal

- Décide de payer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes et inscrites au Budget Primitif 2017:

Josiane STUPNICKI, Christian DUMONT et Michel FORTOUL ne participent pas au vote suivant : 100€ Association culture et loisirs de Jausiers

- 6574 802	Association culture et loisirs de Jausiers	100 C
	A challe mammions	300 €
- 6574 804	Amicale pompiers	3 942 €
- 6574 805	Les Marmots à Barcelonnette	40 €
- 6574 807	ARC Ubaye	80 €
- 6574 808	Amicale anciens résistants	80 €
- 6574 809	FNACA	80 €
- 6574 810	AMAC	115 969 €
- 6574 812	Association Les Marmottes	800 €
- 6574 813	Dans'Art	3 500 €
- 6574 816	Ski club St Anne / Jausiers	
	Stéphane COLLOMB ne participe pas au vote s	45 148 €
- 6574 818	Association Vivre Jeune à Jausiers	3 750 €
- 6574 819	GSSB	200 €
- 6574 821	Tennis Club Barcelonnette	10 000 €
- 6574 822	Asphodèle	100 €
- 6574 824	Foyer socio éducatif du lycée	560 €
- 6574 825	Barcelonnette foot ball club	200 €
- 6574 827	Basket Club Barcelo	840 €
- 6574 828	Judo Club	80 €
- 6574 830	Piscine Ubayenne	120 €
- 6574 833	Club Alpin Français (Michel FORTOUL s'abstient)	60 €
- 6574 835	Escola de la Valéia	00 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Nº 2017-30

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 04 AVR. 2017

Séance du 29 Mars 2017

OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - EFFECTIF DES EMPLOIS COMMUNAUX - ANNEE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles)

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés :

PERSONNEL COMMUNAL	Effectifs	Pourvus
Filière administrative Adjoints administratifs principaux 2ème classe Adjoints administratifs principaux 1ère classe Rédacteurs principaux 2ème classe Rédacteurs principaux 1ère classe	2 2 3 3	2 0 3 0
Filière technique Adjoints Techniques Adjoints Techniques principaux 2ème classe Adjoints Techniques principaux 1ère classe Agents de maîtrise Agents de maitrise principaux Techniciens	3 2 2 2 2 2 2	3 2 0 2 0 0

Filière médico-sociale	-	
ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe	1	0
ATSEM	1	0

La présente délibération prendra effet à compter de l'exercice 2017

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades, aux charges sociales, œuvres sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.



Séance du 29 Mars 2017



<u>OBJET</u>: <u>COMMUNE DE JAUSIERS - FINANCEMENT DES TRAVAUX</u> D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

L'An Deux Mil dix sept et le vingt neuf Mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement de l'entrée sud du village il est nécessaire de solliciter une convention court terme- moyen terme comprenant une ligne de préfinancement d'un montant de 1 000 000 €.

La première phase de préfinancement permettra à la commune de réaliser des déblocages successifs au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante pour la ligne de préfinancement :

- Plafond

: 1 000 000 €

- Durée

: 24 mois à compter de la mise en place du plafond...

- Taux facturé

: Euribor 3 mois moyenné + marge 1,10

- Base de calcul

: 365 jours

- Facturation trimestre des intérêts en fonction de l'utilisation
- Commission de confirmation : 0,20 % du montant du plafond soit 2 000 €
- Montant minimum d'un tirage : 100 000 €
- Remboursements anticipés possibles. Diminution du plafond au fur et à mesure des remboursements
- Pas de frais de dossier ni de part sociale
- Commission de non utilisation offerte

A l'échéance de la ligne de préfinancement, les sommes mobilisées non remboursées feront l'objet d'une consolidation par un ou plusieurs prêts relais ou amortissables avec possibilité d'opter pour des durées différentes, selon taux fixe, révisable ou variable en vigueur au moment de l'opération de consolidation.

La durée de consolidation ne devra pas excéder 360 mois.

Si le montant consolidé est inférieur au montant utilisé non remboursé, une commission de non consolidation de 0,5% sera due sur la différence entre ces deux montants.

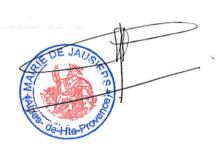
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de solliciter une convention court terme - moyen terme, dont une ligne de préfinancement de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus

- Décide d'affecter le montant de cette ligne de préfinancement au paiement des factures liées à l'objet du prêt

- Mandate Monsieur le Maie pour signer tous les documents relatifs à cette opération et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à son remboursement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.





OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - REGULARISATION DU VERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE SEA AU BUDGET PRINCIPAL

L'an Deux Mil dix sept et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Monsieur le Maire expose que dans la comptabilité publique il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur les écritures de versement de l'excédent du budget annexe SEA au budget principal/

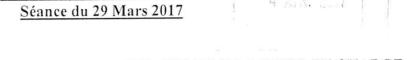
Le budget SEA ne comporte pas d'organe propre de gestion, celle-ci est assurée par le Conseil Municipal

de la collectivité, il y a lieu d'effectuer un reversement d'excédent du budget SEA, article D 672, d'un montant de 586 185,00 € au budget principal, article R 7551 en recettes.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

ACCEPTE ce versement entre budgets.





OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - REGULARISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU BUDGET ANNEXE ZONE DE LOISIRS PAR LE BUDGET PRINCIPAL

L'An Deux Mil dix sept et le vingt neuf Mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE : MANFREDI Régine

Monsieur le Maire expose que dans la comptabilité publique il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur les écritures de la prise en charge du déficit du budget annexe zone de loisirs à l'article R 7552 par le budget principal, article D 6521, pour un montant de 40 000 € - quarante Mille €uro -

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

ACCEPTE ce versement entre budgets.



Nº 2017-34

DELIBERATION

Séance du 29 mars 2017



<u>OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – CENTRALE HYDROELECTRIQUE DES MATS – AJOUT D'UN GROUPE 400 KW - ATTRIBUTION LOT N° 2</u>

<u>PRESENTS</u>: Lucien GILLY, Stéphane COLLOMB, Josiane STUPNICKI, Paul REBATTU, Bénédicte RICAUD, Charles CAMARA, Christian DUMONT, Jacques FORTOUL, Michel FORTOUL, Jacques PELLOUX.

ABSENTS: Bernard BISIAUX, Valérie BOURGEOIS, Francine BURLET, Stéphanie DE LIMA.

PROCURATION: Sandrine FREDENUCCI à Charles CAMARA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Régine MANFREDI

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2015, décidant l'installation d'une turbine de 400 kW en parallèle de la turbine de la centrale des Mats,

VU la délibération du Conseil Municipal décidant de lancer la procédure adaptée pour la consultation des entreprises en 4 lots pour l'ajout de la turbine 400 kW du 10 août 2016,

VU l'annonce publiée sur le BOAMP du 15 décembre 2016 au 3 février 2017,

VU l'annonce publiée sur la plateforme e-marchés publics et La Provence,

Considérant que le marché est passé sous forme de procédure adaptée,

VU le rapport de présentation des offres de la commission d'appels d'offres du 9 février 2017,

VU le rapport d'analyses des offres de la commission d'appels d'offres du 23 février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ATTRIBUE le marché à la société SPIE EST, domiciliée à 90800 BAVILLERS, pour un montant de 372 652,00 € HT, concernant le lot 2 : équipements électriques — contrôle commande.

DIT que les crédits sont inscrits au budget SEA à l'article 2318 programme 00021.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents concernant ce marché,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Lucien GILLY



Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - ACHAT TERRAIN DE LA VILLE D'HYERES

L'An Deux Mil dix sept et le vingt neuf Mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

La Commune d'Hyères est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB N° 47, située sur la Commune de Jausiers, lieu-dit Sainte Anne, en nature de pré.

La Commune de Jausiers, en vue de permettre la réalisation de projets a sollicité l'achat de cette parcelle de terrain de 6 385 M2.

France Domaine a évalué le terrain à 138 000 € selon avis N° 2016 096 V 0169 du 21 avril 2016.

Par lettre du 14 juin 2016, considérant le but de l'acquisition, la Commune de Jausiers a sollicité une baisse de 15%, soit un achat à un prix de 118 000 € du terrain.

Par délibération N° 19 du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal d'Hyères a approuvé la vente à la Commune de Jausiers de la parcelle section AB N° 47, à la somme de 118 000 €.

Au vu de ces éléments, , Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition de la parcelle précitée au prix de 118 000 ϵ .

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Madame Bénédicte RICAUD, Monsieur Jacques PELLOUX et Monsieur Christian DUMONT votent contre cette décision,

Mr COLLOMB Stéphane, Mr REBATTU Paul, Mme STUPNICKI Josiane, Mr CAMARA Charles (2 voix), Mr FORTOUL Jacques, Mr FORTOUL Michel votent pour cette décision. A 7 voix pour et 3 voix contre, la délibération est adoptée à la majorité.

- Décide d'acquérir la parcelle AB 47, d'une superficie de 6 385 M2 au prix de 118 000 €
- Nomme Me GRIMALDI, notaire à Barcelonnette, pour dresser l'acte
- Précise que les crédits sont prévus au budget 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- Précise que les frais notariaux sont à la charge de la Commune de Jausiers.



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS-UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY Maire

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles)

SECRETAIRE DE SEANCE : MANFREDI Régine

Le Maire expose à l'assemblée municipale que la société Evidence Sourcing Distribution représentée par Monsieur Serge SOULIER a manifesté le souhait d'utiliser une partie du terrain communal sis dans la zone de loisirs du parc de Siguret, cadastrée Section B 553 b, d'une superficie d'environ 400 m² au nord de la parcelle, afin d'y exercer une activité « circuit véhicules radioguidés et parcours lazer games ».

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé du Maire Après en avoir délibéré,

AUTORISE la société Evidence Sourcing Distribution à utiliser une partie de la parcelle communale B 553b d'une superficie de 400 m² environ en s'acquittant d'une location au tarif saisonnier de 1000 €uros,

PRECISE que la durée de location est d'une saison, du 1er avril au 30 novembre 2017, période qui pourra être reconduite les années suivantes.

INDIQUE qu'une convention d'utilisation d'un bien communal sera établie entre les parties qui précisera les conditions et les engagements de chacun.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Séance du 29 Mars 2017



OBJET: COMMUNE DE JAUSIERS - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDE POUR L'INSTALLATION D' UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE

L'An Deux Mil dix sept et le vingt neuf Mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

<u>ABSENTS</u>: BISIAUX Bernard, BOURGEOIS Valérie, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie, FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles).

SECRETAIRE DE SEANCE : MANFREDI Régine

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Jausiers est intégrée dans le réseau départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE 04 a adopté le 6 décembre dernier le principe d'un conventionnement avec les communes concernant la participation financière des communes.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 1er août 2016, le Conseil Municipal avait accepté le principe de l'installation d'une borne de recharge sur le territoire communal et les modalités financières suivantes :

- investissement : participation à hauteur de 10% du coût d'implantation de la borne, dans une limite de 1 250 €,
 - fonctionnement : participation forfaitaire annuelle de 500 €

Le projet de convention proposé par le SDE précise les modalités comptables de versement de cette subvention et rappelle que ces contributions sont exclusives de toute autre participation. La totalité des dépenses liées à l'investissement (fourniture de la borne, installation, génie civil, raccordement aux réseaux....) et les charges liées au fonctionnement (maintenance, abonnements et consommations électriques....) seront assumées par le syndicat d'énergie. Le syndicat exploitera le réseau et percevra les recettes liées à la charge.

Monsieur le Maire rappelle que ce réseau sera fortement déficitaire et que le point d'équilibre ne sera pas atteint avant 2035. La convention précise que si le point d'équilibre devrait être atteint avant 15 ans, durée de la convention, la convention deviendrait caduque et la participation forfaitaire ne serait plus demandée aux communes. Un rapport annuel sera présenté aux communes et au comité syndicat concernant l'ensemble du réseau.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, en complément des délibération de principe des 11 avril et 10 août 2016 d'approuver le projet de convention ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,
Accepte les conditions de la convention financière avec le SDE et donne tous pouvoirs au Maire pour signer ladite convention.
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.



Nº 2017-38

<u>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 29 mars 2017</u>

OBJET - COMMUNE DE JAUSIERS - MODIFICATION D'IMPUTATION BUDGETAIRE DU LOYER DU PARCOURS AVENTURE-

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques.

ABSENTS: BISIAUX Bernard, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie FREDENUCCI Sandrine (procuration à CAMARA Charles)

SECRETAIRE DE SEANCE: MANFREDI Régine

Le Maire expose à l'assemblée que depuis 2004, une zone du parc de loisirs de Siguret est louée par convention à La Société JUNGLE PARK pour l'activité « parcours d'aventure » et que le montant de la location est imputé à l'article 752 du Budget Général.

Depuis, plusieurs demandes de différentes sociétés ont fait l'objet de location sur la même zone mais ont été encaissées sur le Budget Zone de loisirs.

Il convient donc de régulariser cette situation en encaissant cette location sur le Budget Zone de Loisirs.

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

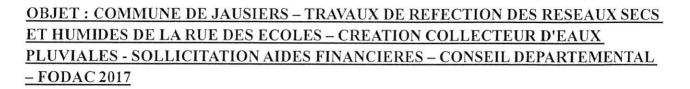
DECIDE que le loyer dû par la Société Jungle Park « parcours d'aventures » sera dorénavant encaissé dans le Budget Zone de loisirs.

Ainsi fait été délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire L. GILLY

Oe-Hite-P

Séance du 29 mars 2017



L'an Deux Mil seize et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Lucien GILLY, Stéphane COLLOMB, Josiane STUPNICKI, Paul REBATTU, Bénédicte RICAUD, Charles CAMARA, Christian DUMONT, Jacques FORTOUL, Michel FORTOUL, Jacques PELLOUX.

ABSENTS: Bernard BISIAUX, Valérie BOURGEOIS, Francine BURLET, Stéphanie DE LIMA.

PROCURATION: Sandrine FREDENUCCI à Charles CAMARA.

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Régine MANFREDI

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue des Écoles, dont la maîtrise d'œuvre est suivie par le bureau SAUNIER.

Ces travaux consistent à créer un collecteur d'eaux pluviales, dont le montant estimé est de 60 000 € HT.

Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, dans le cadre du FODAC 2017.

Le Conseil Municipal Après exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence dans le cadre du FODAC 2017, pour une aide financière de 25 %, plafonnée à 9 900 €.

DECIDE d'inscrire au budget municipal les dépenses et recettes relatifs à ce projet.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Le Maire Lucien GILLY

Séance du 29 mars 2017



OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER ENTREE SUD DU VILLAGE - SOLLICITATION AIDES FINANCIERES- REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – FRAT 2017

L'an Deux Mil seize et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Lucien GILLY, Stéphane COLLOMB, Josiane STUPNICKI, Paul REBATTU, Bénédicte RICAUD, Charles CAMARA, Christian DUMONT, Jacques FORTOUL, Michel FORTOUL, Jacques PELLOUX.

ABSENTS: Bernard BISIAUX, Valérie BOURGEOIS, Francine BURLET, Stéphanie DE LIMA.

PROCURATION: Sandrine FREDENUCCI à Charles CAMARA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Régine MANFREDI

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de l'entrée Sud du village, dont la maîtrise d'œuvre est suivie par le bureau SAUNIER, qui a fait l'objet d'une délibération le 30 mars 2016. Ces travaux ont pour but d'aménager un cheminement doux pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, de mettre en conformité les réseaux d'eau potable, d'assainissement, les réseaux secs pour un montant de 1 013 850 € HT.

Monsieur Le Maire propose de solliciter le Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2017, pour assister financièrement la commune.

Le Conseil Municipal Après exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2017, pour une aide financière de 30 %, plafonnée à 200 000 €.

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'inscrire au budget municipal les dépenses et recettes relatifs à ce projet.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

